



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FREDON
GUADELOUPE

Rapport de mission d'appui sur la surveillance du charançon rouge des palmiers à Saint-Martin

29 mars FREDON 971
30 et 31 mars 2023 DAAF/
FREDON971

Rédacteur(s) : Christiane DIMAN – Aurélie
LEBON (DAAF) / Aurore CAVALIER – Thomas
CELY (FREDON971)

Contexte de la mission

En novembre 2022, le Dr FOSSAT, propriétaire au lieu-dit « Les Terres Basses », a contacté le chef de l'unité territoriale de Saint-Martin suite à une forte suspicion de la présence de charançon rouge du palmier (CRP). En février 2023, cinq spécimens ont été capturés dans des pièges secs disposés sur la propriété du Dr FOSSAT et transmis par la DAAF au LSV de Montferrier-sur-Lez pour analyse.

Le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) a été identifié le 13 février 2023 par l'unité d'entomologie et plantes invasives du LSV de Montferrier-sur-Lez.

Le CRP (*Rhynchophorus ferrugineus*) est un coléoptère invasif, originaire des régions tropicales du sud-est asiatique. C'est un organisme nuisible règlementé. La lutte contre ce ravageur est l'objet d'un arrêté national qui entraîne l'obligation de

déclaration des foyers de cet insecte. Un arrêté préfectoral définissant un périmètre de lutte contre le CRP et a été pris le 7 mars 2023.

Le cocotier (*Cocos nucifera*) constitue originellement son hôte principal, toutefois dans le Sud-est de la France où il s'est largement développé, il s'attaque préférentiellement au palmier des canaries (*Phoenix canariensis*). L'espèce a un mode de vie grégaire et reste sur le palmier tant qu'il y a des tissus vivants. Les larves vivent et se nourrissent à l'intérieur de la couronne du palmier. Les adultes quant à eux se nourrissent de fruits mûrs et pondent leurs œufs à la base des palmes. L'espèce se dissémine par les activités anthropiques sur de longues distances et par le vol sur de faibles distances (de l'ordre de 7km).

Cette mission a été coordonnée par Aurélie LEBON cheffe du SPAVE de la DAAF de Guadeloupe et la FREDON 971.

Objectif de la mission

- Initier une surveillance visuelle dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge afin de détecter de nouveaux foyers. Les symptômes à rechercher sont une dissymétrie de la frondaison, l'absence de palmes juvéniles et la présence d'encoches dans les palmes ;
- Identifier les sites infestés et les plantes hôtes touchées par observations visuelles et prélèvements éventuels ;
- Prospector sur les parties de l'île susceptibles d'être contaminées ;
- Sensibiliser les professionnels de l'île (pépiniéristes et paysagistes) ;
- Distribution du prospectus CRP élaboré par FREDON 971 ;
- Déterminer sur le terrain, le degré de dissémination du CRP et ce afin de pouvoir, en aval de la mission, opérer des choix stratégiques concernant les moyens de lutte et les objectifs poursuivis par ceux-ci.

Participants

DAAF SALIM

- Dr Aurélie LEBON - Cheffe du SPAVE « Santé et Protection des Animaux, des Végétaux et de l'Environnement »,
- Christiane DIMAN - Chargée de mission « Surveillance biologique du territoire ».

FREDON 971

- Aurore CAVALIER - Chargée de mission « Surveillance biologique du territoire et méthodes alternatives de lutte »,
- Thomas CELY - Chargé de mission « Surveillance biologique du territoire et méthodes de lutte collective et obligatoire ».

Contenu de la mission

- Discuter, échanger et s'harmoniser avec FREDON 971 sur les actions (prospections, acteurs rencontrés et mise à jour du planning des 30 et 31 mars) ;
- Préciser les conditions de mise en œuvre des interventions sur palmier infecté en vue de l'éradication du charançon rouge du palmier présent au lieu-dit- « Les Terres Basses » conformément à l'arrêté du 25 juin 2019, remplaçant l'arrêté du 21 juillet 2010, relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* et au protocole d'intervention sanitaire sur les palmiers infectés par le CRP (IT DGAL/SDQP/2019-531 du 10 juillet 2019) ;
- Rencontrer les différents acteurs et réaliser la visite de terrain sur les sites touchés ou menacés par le CRP ;
- Discuter et échanger sur les collaborations à développer en partenariat.

Planning de la mission

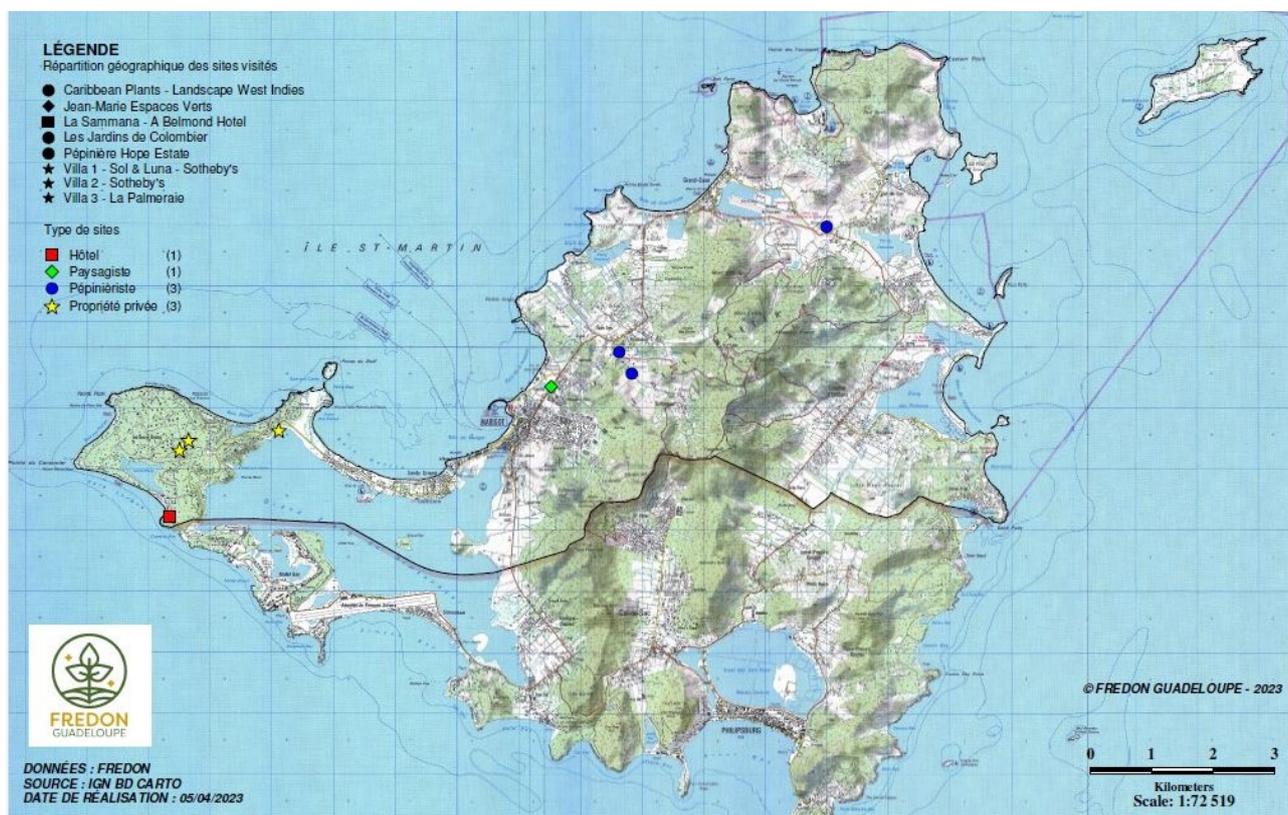
Déroulement et contenu détaillé de la mission	Méthode
<p>Mercredi 29 mars 2023</p> <p><u>Journée entière :</u></p> <p>-Arrivée à Saint-Martin</p> <p>-Prospection aléatoires sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">Baie orientale : zone hôtelière, plage et réserve naturelleColombier : quartiers résidentielsFriar's Bay : quartiers résidentiels et plageGalisbay : port et bord de merGrand-Case : route principaleSandy Ground : route principaleBaie Nettlé : hôtel Hommage & Résidences et plage Boho Beach ClubTerres Basses : route principale et devant Hôtel La Sammana <p>-Sensibilisation des professionnels :</p> <p>3 pépiniéristes (Pépinière Hope Estate, Pépinière Landscape West Indies, Pépinière Les Jardins de Colombier) et 1 paysagiste (Jean-Marie Espaces Verts), sensibilisés à la reconnaissance du CRP</p> <p>Judi 30 mars 2023</p> <p><u>Matinée :</u></p> <p>-Arrivée à Saint-Martin</p> <p>-Réunion avec FREDON 971</p> <p>Repas avec Dr FOSSAT et informations sur le déroulement de l'après-midi</p>	<p>Visites de terrain et remise de brochure CRP</p> <p>DAAF/ unité territorial de Saint-Martin</p>

<p><u>Après-midi</u> :</p> <p>Visite des jardins de l'hôtel La Sammana situé à Baie-Longue, Les Terres Basses, nous étions accompagnés de la responsable d'équipe et du Dr FOSSAT.</p> <p>Trois pièges secs (nécessitant des interventions plus espacées) sont installés depuis le mois de janvier. Deux de ces pièges ont capturé respectivement deux et un charançons. Pas de symptômes visuels caractéristiques de la présence du CRP sur les arbres.</p> <p>Appui méthodologique au responsable d'équipe sur l'emplacement des pièges pour ne pas attirer les CRP. Pas de perte d'arbre signalée pouvant être liée à une éventuelle présence du CRP (des pertes ont été évoquées sans certitude de la cause).</p> <p>Visite de 2 villas de l'ASL Les Terres Basses gérées par Sotheby's. Nous sommes accompagnés du gérant M Harrison Drouin-Reed. Aucun symptôme caractéristique de la présence du CRP sur les palmacées présentes.</p> <p>Pas de pièges installés sur ces propriétés.</p> <p>Visite de la propriété du Dr FOSSAT située dans le Domaine Les Terres Basses. C'est une palmeraie avec de nombreuses espèces et une densité élevée de plantation. Dr FOSSAT a perdu son premier palmier il y 4 ans. Par la suite six autres palmiers présentant des symptômes causés par le CRP sont morts sur les six derniers mois.</p> <p>Deux palmiers du genre <i>Phoenix</i> sont morts récemment. Sur l'un des palmiers morts au cours de la semaine nous avons pu observer des larves, des nymphes, des cocons et des charançons adultes (mâle et femelle).</p> <p>La collecte d'échantillon n'était pas nécessaire.</p> <p>Nous avons pu constater la présence du charançon sur</p>	<p>Tournée de l'après-midi organisée par Dr FOSSAT</p> <p>Visite de terrain accompagnée du Dr FOSSAT</p> <p>Décorticage d'un arbre mort récemment – Observation du ravageur</p>
---	---

<p>un palmier de la propriété du Dr FOSSAT. Les symptômes du CRP étant très discrets en début d'attaque, nous n'avons constaté aucun arbre suspect.</p> <p>Dr FOSSAT évoque la présence de dégâts liés aux CRP au sein de 10 autres propriétés privées, non visitées.</p> <p>Échange avec le Dr FOSSAT sur les mesures de gestion du CRP (piégeage à adapter en fonction de l'évolution de la situation, traitements chimiques et biologiques par des personnes habilitées par la DAAF – détenteur de CertiPhyto – Formation à la reconnaissance et aux mesures de protection/lutte, abattage total des arbres atteints et destruction par broyage ou brûlage sur place)</p> <p>Vendredi 31 mars 2023</p> <p><u>Matinée :</u></p> <p>Prospection sur l'île</p> <p>Baie orientale : quartiers résidentiels, Quartier d'Orléans : route principale et quartiers résidentiels, Cul de Sac Grandes Cayes : déchetterie pour les professionnels (stockage des déchets verts, destruction, environnement proche (absence de palmiers)), Port de Galisbay : déchetterie pour les particuliers (dépôt et stockage des déchets verts).</p> <p><u>Après-midi :</u></p> <p>Repas et fin de la mission</p>	<p>Remise de brochure CRP</p>
--	-------------------------------

Listing des sites et structures sensibilisés

Sites	Prénom/Nom	Adresse postale	Type	GPS X	GPS Y
Pépinière Hope Estate	Thierry PIERRARD	Carrefour de Cul de Sac – Grand-Case	Pépinière	495990	2000947
Caribbean Plants - Landscape West Indies	Richard LUCAS	N°9 Colombier	Pépinière	492829	1998548
Les Jardins de Colombier		Colombier	Pépinière	492627	1998900
Jean-Marie Espaces Verts	Jusnel JEAN-MARIE	200 rue de Hollande – Marigot	Paysagiste	491522	1998336
La Sammana - A Belmond Hotel		PO Box 4077 - Terres Basses	Hôtelier	485327	1996210
Villa 1 - Sol & Luna - Sotheby's International Realty	Harrison DROUIN-REED	Terres Basses	Propriété privée	485637	1997463
Villa 2 - Sotheby's International Realty	Harrison DROUIN-REED	Terres Basses	Propriété privée	487103	1997625
Villa 3 - La Palmeraie	Christian FOSSAT	Terres Basses	Propriété privée	485492	1997304



Cartographie des sites et structures sensibilisés

Recommandations évoquées avec Dr FOSSAT

- Distribution raisonnée des pièges secs aux colotis pour éviter la dissémination du CRP dans la zone des Terres Basses.
- Augmenter le nombre de pièges secs au sein de son jardin. Les positionner auprès des palmiers malades ou proches des derniers arbres morts, pour collecter les adultes mâles et femelles dès leurs émergences (lors de leur premier envol). Il est nécessaire de dénombrer les individus capturés mensuellement. L'utilisation des pièges restent un bon indicateur de la situation épidémiologique au sein d'une zone infestée (monitoring).
- Couper rapidement les arbres malades, et les broyer sur place, à défaut les brûler (réglementé par arrêté préfectoral). Eliminer tous les déchets d'entretien du jardin sur place.
- Limiter au strict nécessaire les blessures causées aux palmacées, qui sont attractives pour le CRP. Les blessures naturelles ou dues à la coupe de palmes, à la récolte, ou prélèvements de rejets doivent être protégées par du mastic cicatriciel pour éviter la ponte.

Plan d'action

Notification de la présence du CRP adressé par le SALIM /DAAF au propriétaire de tout palmier détecté contaminé (par analyse officielle ou constaté par un agent habilité) afin de l'informer des mesures de l'arrêté national. Signalement et contrôle par l'agent en charge.

Visite de contrôle pour confirmer ou non la présence du CRP au sein des 10 autres propriétés mentionnées par Dr FOSSAT – Difficulté d'autorisation d'accès.

Nécessité de mettre en place des traitements préventifs sur les palmacées des zones contaminées :

1. Première étape : l'entreprise doit effectuer sa demande pour l'obtention du certiphyto "décideur en entreprise soumise à agrément catégorie travaux et services du paysage" auprès de la chambre d'agriculture ou une autre

- structure habilitée,
2. Deuxième étape : l'entreprise devra effectuer une demande d'agrément auprès du SALIM/DAAF de Guadeloupe,
 3. Troisième étape : conformément à l'article 15 de l'arrêté national, l'entreprise devra être enregistrée auprès du SALIM /DAAF pour être habilitée à intervenir sur les foyers de CRP.

Formation assurée par FREDON971 aux entreprises habilitées et enregistrées auprès du SALIM/DAAF, à la reconnaissance du ravageur et aux méthodes de lutte à appliquer conformément à l'arrêté national.

Bilan de situation

Suite aux observations menées sur le terrain, aucun symptôme caractéristique des dégâts causés par le CRP n'a été observé. La présence du CRP a été constaté aux Terres Basses (Foyer de primo-détection) – Observation de spécimens vivants par décortilage d'un arbre et morts par piégeage.

Compte-tenu de la dispersion du CRP sur le territoire, il convient de mettre les moyens en œuvre afin de l'éradiquer ou le cas échéant de le contenir aux Terres Basses. Néanmoins la problématique de la double insularité de l'île, et le positionnement géographique du primo foyer, rend difficile son éradication, si les méthodes de lutte ne sont pas prises rapidement.

Il est possible que les charançons rouges capturés par les pièges présents à l'hôtel La Sammana proviennent du foyer déclaré chez Dr FOSSAT (sa propriété est très proche de l'hôtel, moins de 1km à vol d'oiseau et sens du vent favorable au vol du CRP). Cependant cette hypothèse ne pourra être vérifiée que lors de la réalisation d'une cartographie de prévalence du ravageur sur les autres sites suspectés.

Quelques photos réalisées sur la propriété du Dr FOSSAT



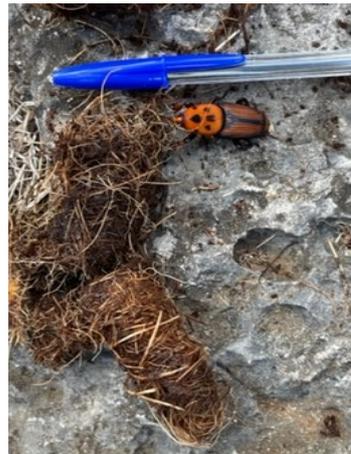
Décorticage d'un palmier du genre *Phoenix* mort dans la semaine



Cocon inséré à la base d'une palme – Libre
Plusieurs cocons extraits des palmes



Différents stades du CRP extraits de cocons – Larve (3 cm), 2 nymphes et un adulte



Décorticage d'un cocon – Jeune imago CRP